

Accord d'intéressement 2020

Analyse et revendications CFDT

Cet accord d'intéressement répond à notre demande initiale d'avenant à savoir que le mode de calcul reste le même.

Cependant, avec l'actualité des derniers mois, nous nous sommes rendus compte qu'il serait opportun d'ajouter un paragraphe pour traiter des situations exceptionnelles/d'urgences.
Par situations exceptionnelles, nous entendons les situations graves où l'Etat doit intervenir.

Exemple :

Crise COVID

Certains services ont vu leur activité être fortement dégradé voire même stoppé.

Ni l'entreprise ni les salarié(e)s ne sont responsable de cela.

Afin d'amoindrir la perte de l'intéressement, nous pourrions réfléchir à plusieurs pistes comme :

- Fixer un plancher maximum de baisse comme dans l'accord PSO,
- Faire une distribution de l'intéressement en deux temps,
- Revoir les objectifs au prorata du temps perdu...